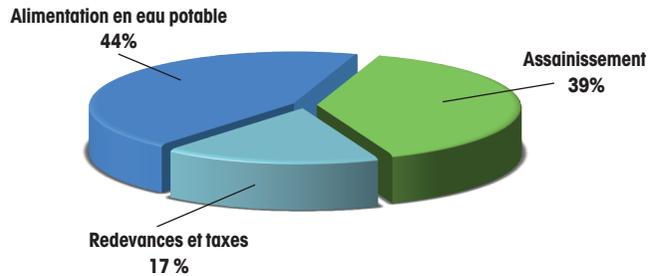


## TARIFICATION DES SERVICES

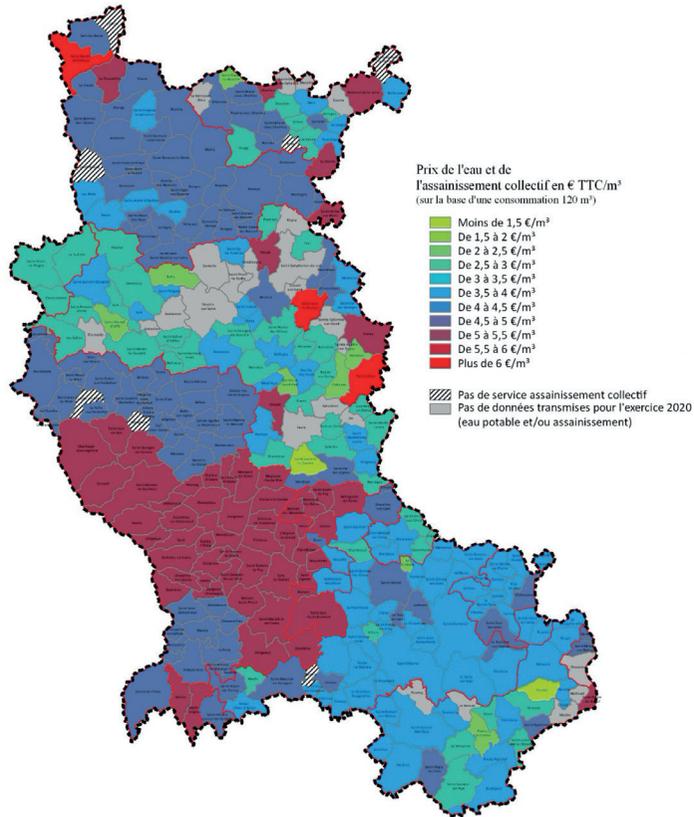
	Coût moyen pondéré en € par la population au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	
	Dép. de la Loire	National
Eau potable	1,89 € HT	2,11 € TTC
Assainissement	1,68 € HT	2,19 € TTC
Redevances Agence de l'eau et TVA	0,73 €	4,30 € TTC
Coût eau potable et assainissement	4,30 € TTC	

	Valeurs extrêmes du prix HT en € au m <sup>3</sup> dans la Loire		Valeurs extrêmes du prix TTC en € au m <sup>3</sup> dans la Loire	
	Coût minimum	Coût maximum	Coût minimum	Coût maximum
Eau potable	1,06	4,10	1,39	4,65
Assainissement	0,42	2,98	0,57	3,44

Répartition en moyenne pondérée par la population du prix global des services d'eau et d'assainissement  
Prix TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 120 m<sup>3</sup>



## COÛT GLOBAL EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021



Carte établie à partir des données déclarées par les collectivités et reçues au 22/06/2022

L'intégralité du document est accessible et téléchargeable sur  
[www.loire.fr](http://www.loire.fr) (Département de la Loire)  
[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) (Préfecture de la Loire)

**DDT DE LA LOIRE**  
 Service Eau et Assainissement  
 2 avenue Grüner - CS 90509  
 42007 Saint-Étienne Cédex 1

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**  
 Service des politiques de l'eau  
 et de l'assainissement  
 2 rue Charles de Gaulle  
 42022 Saint-Étienne Cédex 1

# OBSERVATOIRE des services publics 2021

Alimentation  
en eau potable  
et assainissement  
dans la Loire

Exercice 2020  
Tarifs au 01/01/2021

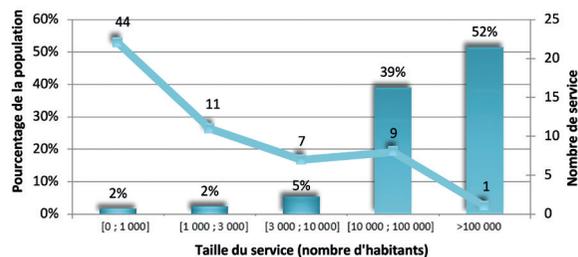
## EAU POTABLE

### ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE

- 14 syndicats intercommunaux et 32 communes indépendantes assurent la production et la distribution ou seulement la distribution
- 2 syndicats de production
- 1 communauté de communes assure la production et la distribution
- 1 métropole assure la production et la distribution
- 1 communauté d'agglomération assure la production et la distribution

### TAILLE DES SERVICES

Pourcentage de la population départementale desservie par taille des collectivités ayant la compétence alimentation en eau potable



### ÉLÉMENTS DE COMPARAISON TECHNIQUES

	Loire	France
Nombre d'abonné par kilomètre de réseau [ab / km]	29,81	26,8 (**)
Moyenne des rendements des collectivités	81,8 %	80,1 %
Moyenne des indices linéaires de pertes [m³ / km / j]	1,84(***)	3,2

À titre indicatif, selon les références de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, les performances d'un réseau de type "rural" (moins de 50 branchements/km) dont l'indice linéaire de pertes est compris entre 2,4 et 3,8 m³/j/km sont qualifiées de médiocres.

(\*) : Source INSEE 1<sup>er</sup> janvier 2018.

(\*\*) : Données issues de l'observatoire départemental de la Loire 2012.

(\*\*\*) Moyenne par commune

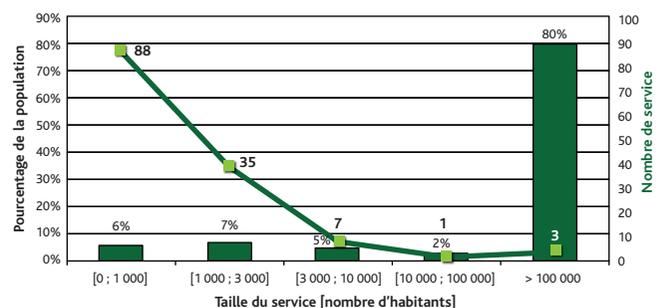
## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE

- 7 communes sans service de collecte
- 134 collectivités assurent la collecte et le traitement des eaux usées (8 structures intercommunales et 126 communes)
- 136 collectivités assurent l'épuration des eaux usées : 10 structures intercommunales et 126 communes)
- 1 communauté de communes assure uniquement la compétence traitement des boues

### TAILLE DES SERVICES

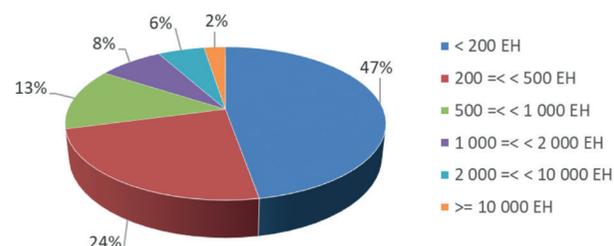
Pourcentage de la population desservie par taille des collectivités ayant la compétence collecte assainissement



### CAPACITÉS ÉPURATOIRES

Le département de la Loire présente un parc de 464 stations d'épuration, représentant une capacité de traitement de 1 093 455 EH.

#### Répartition du nombre de STEP par capacité de traitement



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

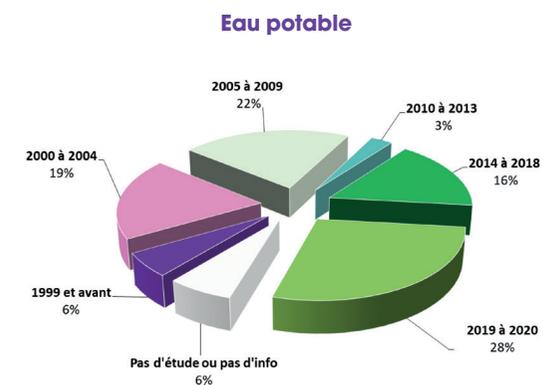
### ORGANISATION

- 36 collectivités assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif :
- 8 structures intercommunales (regroupant 295 communes)
- 28 structures indépendantes

### ÉTUDES DIAGNOSTIQUES

La réglementation impose aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et d'assainissement de réaliser des études diagnostiques pour disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages et identifier les dysfonctionnements éventuels et élaborer un plan d'action pour y remédier. Pour l'assainissement, ce diagnostic doit être réalisé à une fréquence n'excédant pas 10 ans.

#### Proportion de communes selon l'année de programmation des études diagnostiques



#### Assainissement

